

Cooperation

Ouverte aux évolutions mondiales du secteur des télécommunications, des leviers de régulation et des pratiques de réglementation, l'Agence Nationale de Régulation des Télécommunications (ANRT) s'est inscrite dès sa création dans une perspective de coopération internationale. L'ANRT noue ainsi, dans le cadre d'une coopération bilatérale ou multilatérale, des relations avec des partenaires étrangers à fin d'œuvrer communément à l'amélioration des performances du secteur des télécoms.

[La coopération bilatérale](#)

Liste des accords de coopération bilatérale entre l'ANRT et ses homologues étrangers:

Signataires	Pays
Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP)	Benin
Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP)	Burkina Faso
Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (ARCT)	Burundi
Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC (ARTCI)	Cote d'Ivoire
Agence Nationale des Fréquences (ANFR)	France
Autorité de Régulation des Communications Electroniques (ARCEP)	France
Autorité de la Concurrence (AC)	France
Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP)	Gabon
Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT)	Guinée
Autorité Nationale des Communications (AGCOM)	Italie
Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et Postes (AMRTP)	Mali
Autorité de Régulation des Télécommunications et de la Poste (ARTP)	Niger
ICP - Autoridade Nacional de Comunicações (ANACOM)	Portugal
Agence de Régulation des Télécommunications (ART)	République Centrafricaine
Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPTC)	République Démocratique du Congo
Telecommunications Regulatory Authority (TRA)	Sultanat d'Oman
Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP)	Sénégal
Instance Nationale des Télécommunications (INT)	Tunisie
Information and Communication Technologies Authority (ICTA)	Turquie
Autorité Nationale de Régulation des Technologies de l'Information et de la Communication (ANRTIC)	Union des Comores

[La mission de coopération internationale de l'ANRT](#)

A travers ses actions de coopération internationale, l'ANRT suit activement les évolutions du secteur des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication et du cadre

réglementaire les régissant ; elle participe aussi aux événements organisés par les institutions spécialisées et partage son expérience aussi bien avec les autorités de régulation qu'avec les organisations internationales.

Ainsi et en étroite concertation avec les acteurs concernés, l'Agence participe et assure le suivi des travaux des organismes nationaux ou internationaux ayant pour objet l'étude et l'amélioration de la réglementation et de la gestion des télécommunications.

Consciente que la coopération internationale est une composante essentielle pour la performance du secteur des télécommunications, l'ANRT veille à tisser et soutenir ses relations avec ses homologues, tant dans le cadre d'une coopération bilatérale que multilatérale.

Contact :

par téléphone : +212 (5)37 718 430 ou par [formulaire](#) (thème : Coopération et relations internationales)

Langue Français

Liste des accords de coopération bilatérale entre l'ANRT et ses homologues étrangers:

Signataires	Pays
Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP)	Benin
Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP)	Burkina Faso
Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (ARCT)	Burundi
Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC (ARTCI)	Cote d'Ivoire
Agence Nationale des Fréquences (ANFR)	France
Autorité de Régulation des Communications Electroniques (ARCEP)	France
Autorité de la Concurrence (AC)	France
Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP)	Gabon
Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT)	Guinée
Autorité Nationale des Communications (AGCOM)	Italie
Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et Postes (AMRTP)	Mali
Autorité de Régulation des Télécommunications et de la Poste (ARTP)	Niger
ICP - Autoridade Nacional de Comunicações (ANACOM)	Portugal
Agence de Régulation des Télécommunications (ART)	République Centrafricaine
Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPTC)	République Démocratique du Congo
Telecommunications Regulatory Authority (TRA)	Sultanat d'Oman
Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP)	Sénégal
Instance Nationale des Télécommunications (INT)	Tunisie
Information and Communication Technologies Authority (ICTA)	Turquie
Autorité Nationale de Régulation des Technologies de l'Information et de la Communication (ANRTIC)	Union des Comores

-
- [Read more about La coopération bilatérale](#)

L'Agence: [Cooperation](#)

All

Langue Français

- [Read more about Coopération internationale](#)

Ouverte aux évolutions mondiales du secteur des télécommunications, des leviers de régulation et des pratiques de réglementation, l'Agence Nationale de Régulation des Télécommunications (ANRT) s'est inscrite dès sa création dans une perspective de coopération internationale. L'ANRT noue ainsi, dans le cadre d'une coopération bilatérale ou multilatérale, des relations avec des partenaires étrangers à fin d'œuvrer communément à l'amélioration des performances du secteur des télécoms.

L'Agence: [Cooperation](#)

- [Read more about La mission de coopération internationale de l'ANRT](#)

A travers ses actions de coopération internationale, l'ANRT suit activement les évolutions du secteur des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication et du cadre réglementaire les régissant ; elle participe aussi aux événements organisés par les institutions spécialisées et partage son expérience aussi bien avec les autorités de régulation qu'avec les organisations internationales.

Ainsi et en étroite concertation avec les acteurs concernés, l'Agence participe et assure le suivi des travaux des organismes nationaux ou internationaux ayant pour objet l'étude et l'amélioration de la réglementation et de la gestion des télécommunications.

Consciente que la coopération internationale est une composante essentielle pour la performance du secteur des télécommunications, l'ANRT veille à tisser et soutenir ses relations avec ses homologues, tant dans le cadre d'une coopération bilatérale que multilatérale.

Contact :

par téléphone : +212 (5)37 718 430 ou par [formulaire](#) (thème : Coopération et relations internationales)

Langue Français

L'Agence: [Cooperation](#)

All

Source URL: <https://www.anrt.ma/lagence/cooperation>